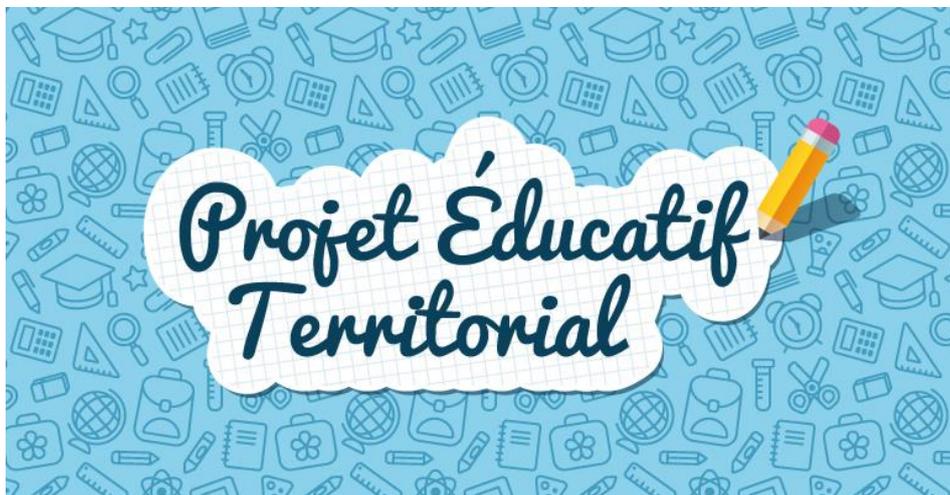


VILLE DE MOLSHEIM



Projet Éducatif Territorial

2020/2023



1) Porteur du projet

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) est porté par la Ville de Molsheim, pour une durée de 3 ans (2020-2023) pour qu'il y ait une réelle continuité et une possibilité d'évolution dans les projets mis en place.

Correspondante du projet :

Audrey KESSOURI, Directrice
Direction Scolaire et Périscolaire
Maison des élèves
2 rue Charles Mistler
67120 MOLSHEIM

Mairie de Molsheim
17 place de l'Hôtel de Ville
67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03 88 49 58 37

Mail : akessouri@molsheim.fr

direction.scolaire.periscolaire@molsheim.fr

2) La commune

Entre patrimoine et expansion économique, la Ville de Molsheim a trouvé le parfait équilibre. Molsheim est le chef-lieu d'un arrondissement de près de 100 000 habitants. De son riche passé de capitale religieuse de l'Alsace, Molsheim a su préserver et mettre en valeur son héritage historique. Aujourd'hui, forte de ses 8 000 emplois, la Ville contribue au dynamisme de son tissu économique. Partenaire de multiples associations, Molsheim se veut proche de ses habitants.

Distante de 25km de Strasbourg, Molsheim, a su parfaitement concilier tradition et développement économique. Elle a su conserver et mettre en valeur son patrimoine historique. Molsheim concentre, sur 1 083 hectares, 9 504 habitants (au 1^{er} janvier 2019). La Ville est le chef-lieu d'un arrondissement qui compte plus de 105 000 habitants.

La ville de Molsheim a obtenu en 2020, les labels :

- « Ville Active et Sportive » : elle propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives diversifiée.
- « Terre de jeux 2024 » : elle s'engage dans l'aventure des Jeux Olympiques en favorisant le sport pour tous.



Elle est la première Ville qui a obtenu le titre « Ville Amie des Enfants ». Les Villes amies des enfants sont un réseau de villes, partenaires de l'UNICEF, dans lequel la voix, les besoins, les priorités et les droits de l'enfant font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics.



3) Territoire et écoles concernées

Sont concernées par ce PEdT (Projet Educatif Territorial) l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du territoire :

- Ecole maternelle de la Bruche : 7, rue Henri Meck à Molsheim - 108 élèves
- Ecole maternelle du Centre : 3, rue du Général Streicher à Molsheim - 159 élèves
- Ecole maternelle des Prés : 4, rue d'Alsace à Molsheim - 53 élèves
- Ecole élémentaire de la Monnaie : 3, rue Charles Mistler à Molsheim - 295 élèves
- Ecole élémentaire des Tilleuls : 10, place de la Liberté à Molsheim - 305 élèves

Total : 920 élèves (320 en maternelle et 600 en élémentaire) pour l'année scolaire 2020/2021.

La semaine de 4 jours a été mise en place en 2018 pour donner suite à une concertation avec les enseignants et les familles.

Le PEdT couvre l'ensemble du temps éducatif hors scolaire soit le temps périscolaire et le temps extrascolaire. Il intègre le mercredi comme temps périscolaire dans le cadre des plans mercredi.

| ETABLISSEMENT | Classe | Nombre d'élèves en maternelle | | | | | | | | | | |
|-------------------------|-------------|-------------------------------|------------|------------|--------------|----------------|-----------|-------------|---------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| | | Petit | Moyen | Grand | Nb bilingues | Nb monolingues | Extérieur | | Habitant à MOLSHEIM | | Total 2020/2021 | Total 2019/2020 |
| | | | | | | | Nombre | % | Nombre | % | | |
| Ecole Maternelle BRUCHE | 4,5 | 40 | 38 | 30 | 60 | 48 | 7 | 6,5 | 101 | 93,5 | 108 | 109 |
| Ecole Maternelle CENTRE | 6 | 50 | 57 | 52 | 73 | 86 | 15 | 9,4 | 144 | 90,6 | 159 | 152 |
| Ecole Maternelle PRES | 2 | 22 | 9 | 22 | 0 | 53 | 11 | 21,2 | 42 | 78,8 | 53 | 43 |
| TOTAUX | 12,5 | 112 | 104 | 104 | 133 | 187 | 33 | 10,4 | 287 | 89,6 | 320 | 304 |

| ETABLISSEMENT | Classe | Nombre de classes | Nombre d'élèves en élémentaire | | | | | | | | |
|---------------|--------------|-------------------|--------------------------------|--------------|----------------|-----------|-------------|---------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| | | | Elèves | Nb bilingues | Nb monolingues | Extérieur | | Habitant à MOLSHEIM | | Total 2020/2021 | Total 2019/2020 |
| | | | | | | Nombre | % | Nombre | % | | |
| MONNAIE | CP / CE1/CE2 | 10 | 275 | 83 | 212 | 60 | 20,2 | 235 | 79,8 | 295 | 290 |
| | UEA ULIS | 2 | 20 | | | | | | | | |
| TILLEULS | CE2 CM1 CM2 | 12 | 293 | 56 | 249 | 39 | 12,9 | 266 | 87,1 | 305 | 316 |
| | CLIS | 1 | 12 | | | | | | | | |
| TOTAUX | | 25 | 600 | 139 | 461 | 99 | 16,5 | 501 | 83,5 | 600 | 606 |

4) Pilotage et coordination du projet

Un comité de pilotage se réunit de manière annuelle pour suivre, évaluer et faire vivre le PEdT. Il est composé de :

- ▶ Mesdames et Messieurs les élus de la commune
- ▶ Madame La Préfète du Bas Rhin et de la Région Grand Est ou son représentant
- ▶ Monsieur Le Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant
- ▶ Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale ou son représentant
- ▶ Monsieur le Directeur de la CAF ou son représentant

- ▶ Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements scolaires
- ▶ Madame la Directrice des Services Scolaire et Péri-scolaire
- ▶ Madame la directrice adjointe des Services Scolaire et Péri-scolaire
- ▶ Mesdames et Messieurs les directeurs des accueils de loisirs péri-scolaires et extrascolaires
- ▶ Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves élus
- ▶ Partenaires institutionnels et associatifs
- ▶ Partenaires financiers

La coordination est assurée par la cheffe de la Direction Scolaire et Péri-scolaire en lien avec l'adjointe au maire en charge des affaires scolaires et péri-scolaires.

5) Fonction du Projet Educatif Territorial

Les questions éducatives essentielles qui doivent importer au sein de chaque projet et action développées, sont les suivantes :

- Comment apprendre à des enfants à vivre en société en respectant l'autre, en apprenant à trouver sa place dans différents groupes ?
- Comment apprendre aux enfants à découvrir et à affirmer leurs talents personnels en coexistant avec les autres et non au détriment des autres ?
- Comment apprendre à l'enfant à être ouvert, curieux, solidaire, responsable ? Comment le préparons-nous à être un adulte de demain ?

Pour répondre à ces questions, il est essentiel de veiller à :

- Mobiliser les acteurs éducatifs locaux et les citoyens
- Construire une politique éducative partagée
- Faire participer les enfants et les rendre acteurs de leurs temps
- Développer des espaces éducatifs de qualité
- Former tous les acteurs éducatifs
- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Soutenir les parents dans leurs responsabilités et leur rôle
- Concourir au développement personnel des enfants

Le Projet Éducatif Territorial est un outil de la politique éducative qui permet de passer du partage des valeurs à l'évolution de pratiques communes.

6) Objectifs et moyens

| Le partenariat | L'organisation | L'accueil et les activités |
|---|--|--|
| Construire et partager des ambitions conjointes | Garantir une utilisation optimale des ressources de la Ville | Adapter les projets d'accueil et d'animation aux besoins des enfants |

La ville a mis en œuvre un Contrat Enfance Jeunesse pour la petite enfance.

Le Service Jeunesse organise une fois dans l'année des séjours de vacances / ski pendant les vacances d'hiver pour les 9/16 ans et des mini-camps pendant les vacances d'été pour les adolescents et les pré-adolescents.

Les objectifs déclinés ci-dessous ont été rédigés afin d'être facilement évaluables. Ils sont simples, mesurés, ambitieux, réalisables et temporalisés.

a) Objectifs :

La Ville de Molsheim s'est engagée depuis quelques années dans une politique volontariste en faveur de l'enfance et de la jeunesse. En effet, l'ensemble des contraintes de la vie moderne, en milieu rural comme en milieu urbain, nécessite la prise en charge des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire.

Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire et vie familiale), l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire est un mode d'accueil et un mode de garde, ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, aux heures qui précèdent ou suivent la classe et pendant les vacances scolaires.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire, la collectivité a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif de qualité.

Ainsi, les orientations pédagogiques et éducatives de la Ville de Molsheim, s'inscrivent dans une politique globale d'actions en faveur de l'enfance où le temps de loisirs est considéré comme un espace éducatif singulier complémentaire de la vie familiale et de l'école. Ce temps constitue un autre temps d'apprentissage, celui du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir vivre ensemble.

Le projet éducatif de la Ville (ci-joint), sur lequel se fonde le PEdT, décline ses objectifs en 3 axes éducatifs :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Permettre à chaque enfant de construire son temps de loisirs et d'être « acteur » selon ses choix, son rythme personnel
- Permettre la découverte et le respect de l'environnement de l'enfant

Le PEdT se décline à partir :

- d'une ambition : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- d'une méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- d'un principe : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire et extrascolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

Les effets attendus sont les suivants :

- Renforcer l'articulation des besoins des enfants entre les écoles, leur prise en charge lors des accueils organisés par la ville tout en participant à la co-éducation avec les familles et l'école.
- Créer un lien plus fort entre les écoles et les actions éducatives du service pour faciliter et fluidifier la connaissance de l'offre éducative et ludique auprès des enfants
- Développer un lien avec le service de l'animation jeunesse et les associations locales
- Garantir une offre d'accueil qualitative pour les parents
- Offrir aux enfants une palette diversifiée de projets en cohérence avec les différents temps de l'enfant.

b) Moyens :

Pour mener à bien sa mission, la Ville de MOLSHEIM se dote d'un personnel qualifié, participe à sa formation et assure le financement matériel des structures et des projets.

Elle respecte les taux d'encadrements et les qualifications des accueils collectifs éducatifs de mineurs.

La Direction scolaire et périscolaire est composée de :

- 1 Directrice
- 1 Directrice adjointe
- 1 assistante
- 4 responsables de site et 2 adjoints
- 31 animateurs
- 4 agents polyvalents
- 13 Atsem
- 3 apprentis Atsem

A cela s'ajoutent les personnes en Contrat d'Engagement Educatif lors des accroissements temporaires d'activités dont une dizaine pour les vacances d'été.

Les animateurs sont formés au BAFA ou à une équivalence pour la plupart. Les directeurs d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires sont soit titulaires d'un BAFD (ou en cours de formation) ou titulaires d'un titre professionnel (BPJEPS) selon la taille des structures.

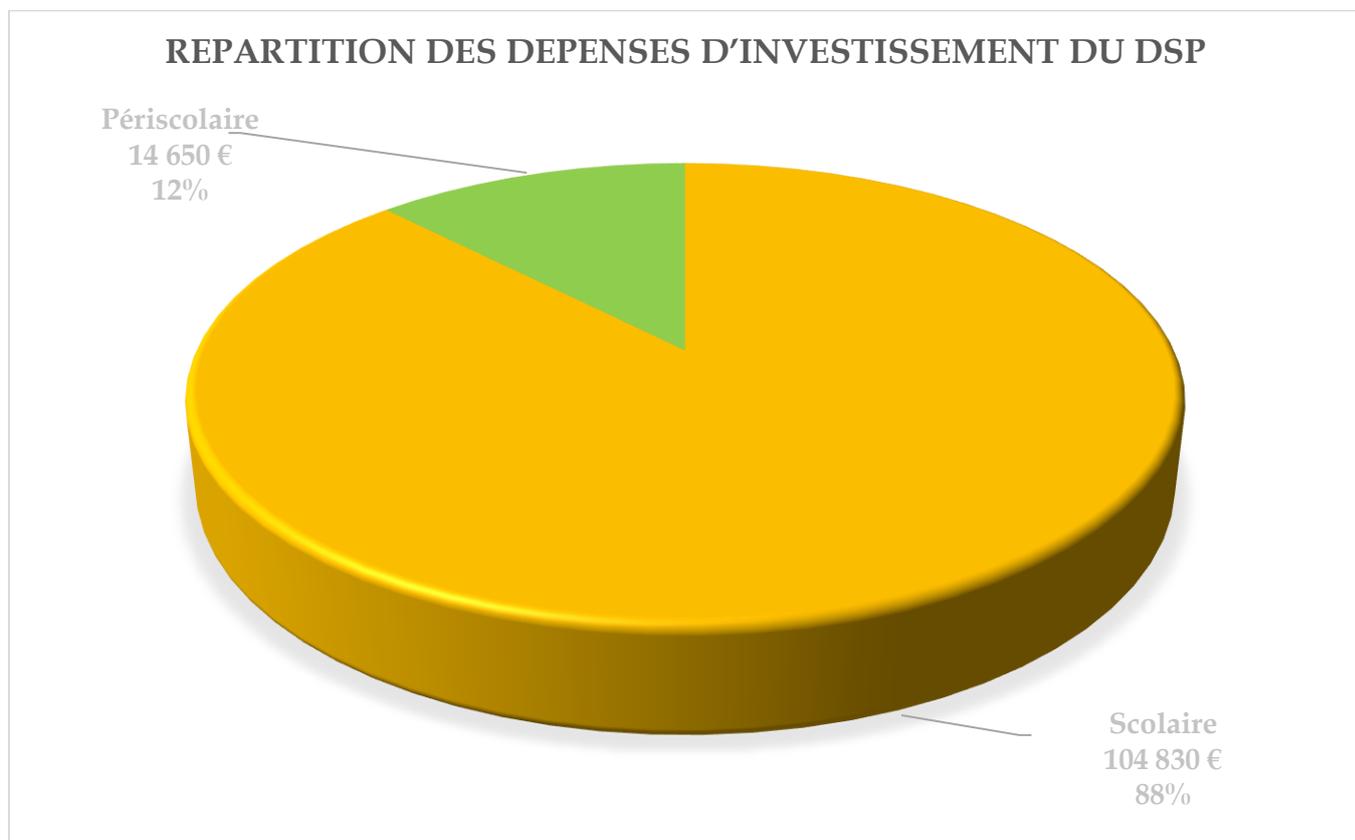
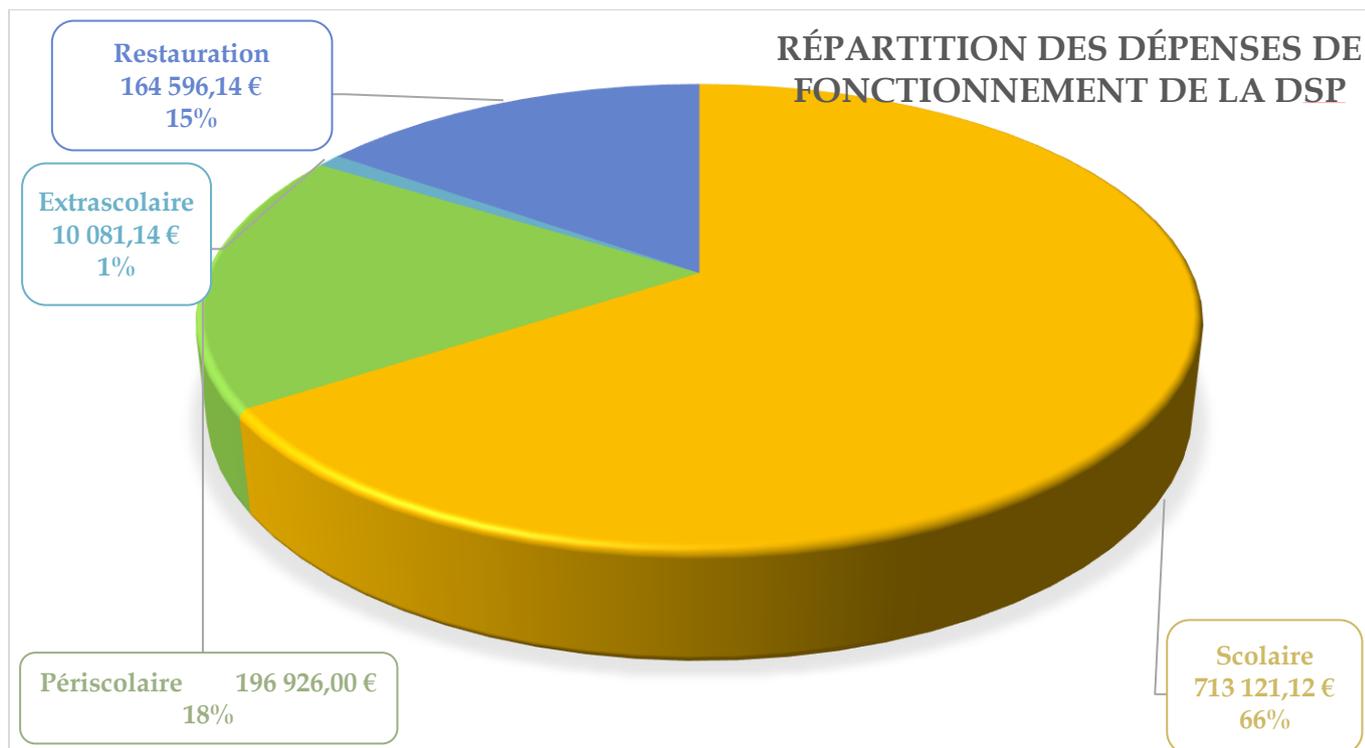
Les Atsem sont formées au CAP Petite enfance et titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Afin d'assurer un accompagnement éducatif de qualité le personnel permanent de la Ville est régulièrement formé : Un plan de formation a été mis en place sur les trois prochaines années avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) avec la mise en place de formation sur les thématiques de l'autorité bienveillante pour les enfants de 3 à 12 ans, de la prise en charge de l'enfant en situation de handicap, de la prévention de la maltraitance, de la cohérence éducative ou de techniques d'animation...

L'accueil des enfants dans le cadre du PEdT se fait dans les différents locaux que la municipalité met à la disposition du service :

- Les écoles : salles polyvalentes, cours et préaux.
- Les lieux d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires : Bruche, Centre, Prés en maternelle et Maison des Elèves en élémentaire.
- Extérieur : médiathèque, espaces naturels, gymnase, stade du Holtzplatz...

Le budget de la Direction :



c) les contraintes organisationnelles

- Les évolutions des effectifs dans les accueils de loisirs périscolaires

Les inscriptions des enfants ont lieu habituellement en cours d'été. Les familles réalisent les inscriptions administratives mais n'entrent les présences réelles que dès le mois de septembre dans le portail famille (par internet). Elles ont le choix de le faire soit de façon hebdomadaire, mensuelle ou annuelle selon leurs besoins.

Cette organisation facilitante pour les familles permet difficilement de se projeter sur les effectifs réels lors des déclarations à la DDD67/DDJSCS pendant l'été. Ces déclarations sont faites selon les effectifs de l'année scolaire précédente.

Ainsi, un accueil multisite a été déclaré pour les accueils de loisirs périscolaires du Centre et des Prés. Un accueil de loisirs « multisites » est un accueil comportant plusieurs lieux d'activités qui sont ouverts en même temps, et qui relèvent d'une direction, d'un projet pédagogique et d'une équipe unique. Cette organisation nécessite une autre manière de travailler, étant donné l'éclatement de l'équipe et du public accueilli en différents lieux. Les échanges ainsi que les rencontres régulières de l'ensemble de l'équipe est primordiale pour conserver la cohérence dans le fonctionnement et les projets d'animation. Fonctionner en multisite présente également un certain nombre d'avantages : échanges entre enfant, rassemblement autour de projets, travail en commun, ...

Habituellement 45 enfants fréquentaient le Centre et 15 aux Prés. Le multisite est accepté pour 50 enfants maximum par site. Pour l'année scolaire 2020/2021, les effectifs ont énormément augmenté dès le mois d'octobre passant à 68 enfants au Centre et 25 aux Prés. Cette organisation n'étant donc plus possible. Une demande de changement a été réalisée auprès de la DDD67/DRDJSC pour que les accueils soient à nouveau déclarés de façon séparée.

A la maison des élèves, les effectifs augmentent également. En 2019/202, les effectifs dépassaient 200 enfants allant certains jours jusqu'à 220 enfants. En 2020/2021, les 220 enfants sont quotidiens. Certains jours, il y a près de 240 enfants inscrits à midi. Le soir le groupe est passé d'environ 100 enfants à 110 enfants.

L'accueil de loisirs périscolaire élémentaire augmente également peu à peu passant de 38 à 45 enfants.

- La mutualisation des locaux

Les accueils de loisirs périscolaires maternels sont attenants aux écoles. Ainsi, il est facile de pouvoir se déplacer en toute sécurité et de pouvoir partager les salles de jeux des écoles.

- Le développement et la nouvelle organisation à la Maison des élèves

Cette augmentation d'effectif, a demandé de mener une réflexion globale sur l'accueil des enfants des écoles élémentaires de Molsheim.

Depuis le 6 janvier 2020 :

- La salle du périscolaire au rez-de-chaussée est devenue un second espace de restauration permettant ainsi de toujours proposer deux services mais eux-mêmes subdivisés en deux groupes afin d'avoir moins d'enfants réunis dans une seule salle à manger.

Pour l'année 2021, un self-service sera installé dans chacune des deux salles permettant d'encore mieux gérer le flux d'enfants et de développer l'autonomie de tous.

- Les activités périscolaires sont proposées dans les salles du 1er étage au travers d'espaces thématiques :
- Coin art et création : mime, théâtre, calligraphie, arts plastiques, activités manuelles... (en salle d'arts plastiques)
- Coin lecture et devoirs (à la bibliothèque)
- Coin technologies et médias : informatique, journal... (en salle informatique)
- Coin sport et détente : jeux collectifs, jeux de raquettes, relaxation, détente, danse...(en salle Catherine Peter et au gymnase)
- Coin jeux : jeux libres, jeux du monde, jeux de société, jeux géants, jeux de construction et d'imagination, ...
- Coin découverte et environnement : jardin, potager, découverte des gestes de premiers secours, recyclage... (à l'extérieur, en salle d'arts plastiques ou en salle Catherine Peter suivant le projet proposé)

Les locaux sont occupés par l'école des Tilleuls pendant le temps scolaire. Un travail d'organisation et des règles de mutualisation ont donc dû être mis en place.

Pour être au plus près des familles et des équipes, le Service Scolaire et Périscolaire ne se trouve plus en Mairie. Depuis le mois de septembre 2020, les bureaux sont installés au 2^{ème} étage de la Maison des élèves permettant ainsi aux parents de venir poser leur question, de rencontrer les responsables ou encore procéder à des inscriptions avant de chercher leur (s) enfant (s). Un ordinateur est mis à disposition pour procéder aux inscriptions via le portail famille et un accompagnement est même réalisé pour aider les personnes qui en auraient besoin (pas d'outil informatique ou difficulté à l'utiliser).

Les équipes ont également accès à l'informatique pour faire leur recherche ou préparer les activités, une bibliothèque est mise à disposition et également un coin de pause.

Les directeurs ont un bureau pour pouvoir travailler seul ou organiser des réunions avec leurs collègues dans des espaces communs. Ce qui n'était pas possible lorsque les bureaux étaient en Mairie.

En avril 2021, le Service Scolaire et Périscolaire devient la Direction Scolaire et Périscolaire. Ce changement prend en compte la nouvelle organisation et son évolution.

- L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire du Rott

Le Rott est une ancienne école maternelle qui a fermé il y a une vingtaine d'année. Le bâtiment a ensuite été occupé pour l'accueil de loisirs périscolaire le mercredi et pour l'accueil de loisirs extrascolaire.

Le nouveau projet municipal prévoit de transformer le bâtiment en maison de la petite enfance sans avoir de délai des travaux pour le moment. Ainsi depuis l'été 2020, c'est l'accueil de loisirs du Centre qui est à nouveau utilisé à la place de celui du Rott. La proximité avec la Maison des élèves facilite l'organisation des familles et les projets et activités en commun entre les enfants de maternelle et de l'élémentaire.

- Une compétence facultative de la commune

Lorsqu'une commune choisit de mettre en place un service périscolaire (qui est une compétence facultative), celle-ci ne peut mettre d'enfants en liste d'attente. Ce point demande donc d'avoir la capacité de s'adapter aux demandes au niveau organisationnel mais également au niveau de l'encadrement. Les locaux sont aujourd'hui adaptés avec la mutualisation des locaux dans les maternelles ou l'extension à la Maison des élèves. Le

tableau des effectifs des Ressources Humaines a donc été mis en place pour pouvoir s'organiser si les demandes devaient encore augmenter.

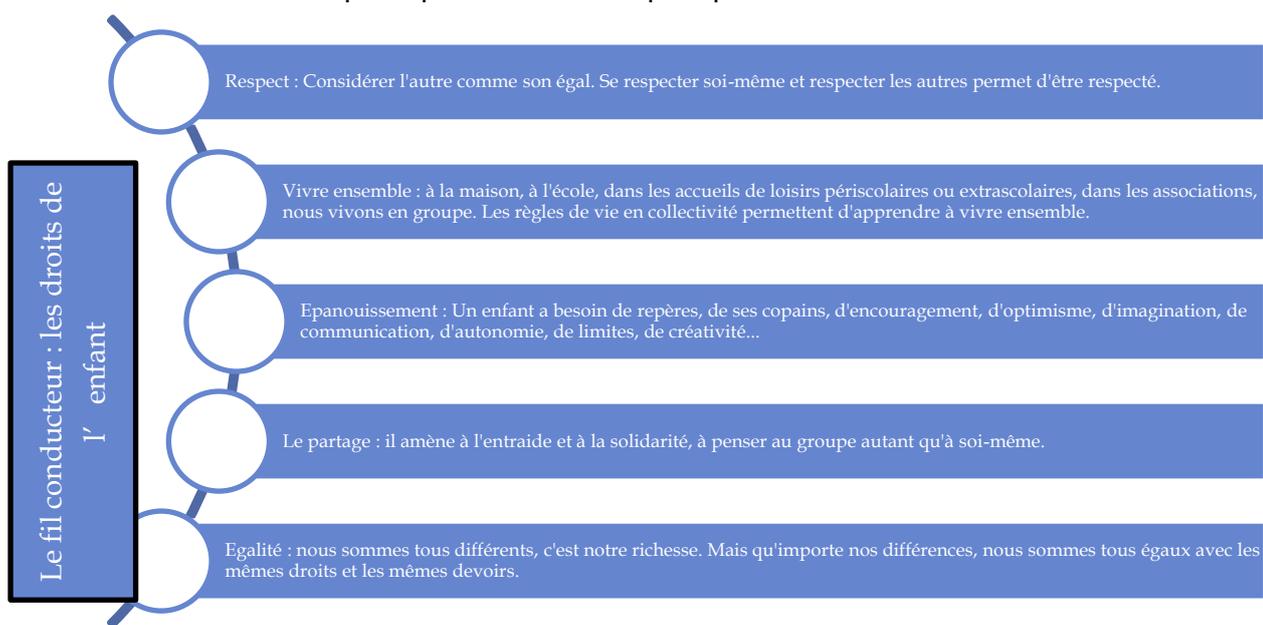
Au besoin, en cas d'absences d'agents, certaines Atsem acceptent de venir faire des remplacements pour compléter les effectifs.

7) L'Enfant au centre du dispositif et des projets



8) Les valeurs éducatives défendues

Issus d'un travail collectif, les équipes se mobilisent sur des valeurs fortes. Ces valeurs sont issues de convictions profondes. Il est important de les définir pour qu'elles prennent du sens, du relief et surtout pour qu'elles ne soient pas que des mots.



9) Modalités d'organisation

L'ensemble des accueils de loisirs périscolaires (3 en maternelle et 1 en élémentaire) et extrascolaires (1 en maternelle et 1 en élémentaire) sont déclarés auprès de la Direction Départementale Déléguée du Bas-Rhin (DDD67-DRJSCS).

10) La nécessaire prise en compte et la complémentarité du travail entre la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Les intentions éducatives pour le territoire ne se limitent évidemment pas aux enfants relevant du cycle primaire. La prise en compte du travail des acteurs de la petite enfance et de la jeunesse de la Ville est essentielle. Il existe une continuité entre la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la jeunesse.

Il convient alors de porter une attention particulière aux différents besoins sociaux, éducatifs et culturels des enfants et de s'engager à construire une approche globale et transversale des politiques de l'enfance pour garantir le droit à une action éducative de qualité.

La prise en compte de l'action petite enfance et de l'action jeunesse permet de s'inscrire dans une réelle continuité éducative et donner du sens à l'action globale sur le territoire.

La mise en place de ce PEdT a permis de prendre contact avec les 2 autres associations (Scouts et ALEF). L'objectif est de mettre en place des échanges réguliers pour travailler en complémentarité comme l'ensemble des autres partenaires du territoire.

- *L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour les écoles maternelles :*

Trois accueils de loisirs périscolaires (1 par école) pour les enfants en maternelle

| | Matin | Midi | Soir | Mercredi | Vacances scolaires |
|---------------|-----------|------------|-----------|-----------|--------------------|
| Bruche | 5 | 37 | 20 | | |
| Prés | 2 | 25 | 15 | | |
| Centre | 5 | 68 | 40 | 30 | 30 |
| Total | 12 | 110 | 90 | 30 | 30 |

- *L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à la Maison des élèves :*

Un seul accueil déclaré pour les enfants des deux écoles.

| | Matin | Midi | Soir | Mercredi | Vacances scolaires |
|--------------------------------|-----------|------------|------------|-----------|---|
| Tilleuls | 10 | 115 | 50 | 15 | |
| Monnaie | 15 | 115 | 50 | 25 | |
| Total Maison des élèves | 25 | 235 | 110 | 40 | 50 petites vacances et 90 en été |

- *L'école Municipale de Musique et de Danse*

L'École Municipale de Musique et de Danse, Théâtre et Dessin de Molsheim offre la possibilité d'apprendre un instrument, de jouer dans un orchestre, de chanter dans une chorale, mais également de pratiquer la danse classique, modern'jazz, street dance (hip hop...), le théâtre et le dessin.

- Eveil musical dès 3 ans
- Eveil à la danse dès 4 ans (école maternelle moyenne section)
- Cours individuels tous instruments et chant (enfants et adultes)
- Chorales, orchestres et ensembles instrumentaux (à cordes, à vents...)
- Danse classique, modern'jazz, street dance (hip hop...) pour cours ados
- Théâtre et dessin dès 7 ans (cours enfants) Musique assistée par ordinateur (logiciels Finale et Cubase)
- Eveil au dessin de 4 à 6 ans (maternelle moyenne section au CP)
- Cours de dessin (adultes)

Les cours sont dispensés sur ces trimestres, hors période de vacances scolaires de l'Education Nationale et des jours fériés. Des séances exceptionnelles peuvent toutefois être organisées pendant ces périodes.

Effectifs : 710 élèves / 34 professeurs

- [L'accueil de Loisirs Extrascolaire organisé par l'ALEF](#)

L'ALEF est une association départementale (loi 1907 à but non lucratif), qui a pour vocation le soutien aux familles, la promotion sociale de tous, l'accès aux savoirs, aux loisirs populaires dans le respect des convictions de chacun-e. À ce jour, son activité principale est l'organisation et la gestion de l'accueil d'enfants de 3 mois jusqu'à 14 ans.

Depuis 1977, date de sa création, l'ALEF s'est développée en cherchant toujours à répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. De ce fait, elle actualise régulièrement ses outils et méthodes afin d'être en phase avec les évolutions sociétales, familiales et éducatives de notre temps. Son siège est situé au 21 allée de l'économie à Wiwersheim.

Structures enfances : 81 périscolaires dont 26 cantines-garderie et 6 associations affiliées
Structures petite enfance : 13 structures petite enfance (multi-accueil, RAM, micro-crèches)
et 1 association affiliée

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est destiné aux enfants des salariés de l'entreprise Messier Bugatti Dowty qui en a confié l'organisation à l'ALEF. Cet accueil bénéficie d'un agrément Jeunesse et Sports pour un effectif de 40 enfants de 6 ans jusqu'à 12 ans. L'accueil fonctionne traditionnellement au cours des vacances scolaires à l'exception de l'été, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

L'équipe d'animation a pour objectif de faire évoluer les enfants dans un cadre sécurisant tant sur le plan physique qu'émotionnel. L'enfant est acteur de son temps accueil, a le choix des activités qui lui sont proposées, mais peut également être force de proposition.

Chaque semaine a une thématique qui est déclinée sous toutes les formes possibles et imaginables, le but étant, au-delà du plaisir, de faire découvrir de nouveaux horizons, et d'apprendre de l'expérience de chacun. Vivre ensemble des moments de partage, construire son expérience. Toute une aventure !

- [L'accueil de scoutisme organisé par l'association SGDF Groupe Molsheim Saint Materne](#)

Les groupes locaux font vivre le scoutisme et le guidisme dans leurs territoires géographiques respectifs (la région de Molsheim). Ils constituent l'échelon de base pour l'animation, la coordination, l'administration et le fonctionnement associatif du mouvement.

Leurs missions :

- élaborer un projet de développement local de manière à promouvoir le projet éducatif de l'association à travers toutes ses propositions pédagogiques ;
- apporter un appui aux responsables dans leurs relations avec les familles des scouts et des guides ;
- assurer la représentation du groupe auprès des autorités et des médias locaux.

Les groupes scouts sont composés de quatre tranches d'âge :

- les louveteaux et jeannettes âgés de 8 à 11 ans,
- les scouts et guides âgés de 11 à 14 ans,
- les pionniers et caravelles âgés de 14 à 17 ans,
- les compagnons, âgés de 17 à 21 ans.

L'accueil de scoutisme a un agrément pour 60 enfants accueillis tous les samedis.

11) Participation financière

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont payants.

Pour ceux organisés par la Ville de Molsheim, la tarification forfaitaire est modulée en fonction du revenu fiscal de référence de la famille et du nombre d'enfants dans la fratrie (inscrits dans la structure en même temps) sur toutes les périodes d'accueil. Une majoration est appliquée pour les parents issus d'une autre commune que Molsheim.

Les tarifs de l'école de Musique et de danse sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal. Ils s'appliquent sur l'ensemble de l'année scolaire. Ils sont publics et consultables sur le site internet de la ville.

Les associations pratiquent une tarification en fonction du Quotient Familial.

12) Modalités d'information aux familles

- réunion d'information sur les sites
- Tracts et plaquettes d'inscription
- Site internet de la Ville www.molsheim.fr
- Blog du Service www.ssp.molsheim.fr
- Sites des associations
- Murs d'affichage à l'entrée des structures
- Panneaux d'affichage de la ville
- Presse
- Journaux des périsco'

D'autres outils pourront être construits pour développer la participation des parents (enquêtes, réunions, mise en place de conférences, de cafés parents...).

13) Activités et projets

Les thématiques de la citoyenneté, de l'autonomie et de l'environnement sont intégrées dans le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sur le thème « Terres de découvertes ». Les enfants découvrent leur environnement.

a) Activités

EN MATERNELLE

Je grandis, je me responsabilise

L'enfant acteur de sa journée

- Mettre en place des conseils de périscolaires
- Développer la collaboration entre les animateurs et les enfants pour la création des plannings d'activités
- Nommer des responsables : temps de repas, activités, rangements...

L'enfant devient écoresponsable

- Sensibiliser au tri sélectif des déchets : fabrication de poubelles de tri
- Eveiller à la faune et la flore : sorties nature, intervention d'associations et d'entreprises
- Mettre en place du cahier du « petit écolo » contenant les différents bricolages à base de matériel recyclé et sur le thème de l'environnement

Je découvre le monde qui m'entoure

L'enfant est un petit citoyen en herbe

- Établir les règles de vie avec les enfants : apprendre les règles de la communication et de l'échange
- Aborder les notions de droits et devoirs dans son environnement proche (familial, amical, scolaire et périscolaire)
- Découvrir les cultures du monde

L'enfant apprend à vivre-ensemble

- Participer à la réalisation de projets communs avec les différents périscolaires de la ville et établir une correspondance régulière aux travers de lettres et dessins.
- Favoriser les relations intergénérationnelles : échange de savoirs et de présents avec les personnes du troisième âge de la ville de Molsheim
- Elargir la notion d'entraide

EN ELEMENTAIRE

Je grandis, je me responsabilise

L'enfant acquiert des responsabilités

- Impliquer l'enfant dans les règles de vie quotidienne
- Avoir la possibilité de faire ses propres choix
- Transformer le service à table en self
- Attribuer des rôles précis (débarrassage de table, gestionnaire du bruit, etc...)

- Mettre à disposition de l'enfant du matériel pour qu'il puisse faire seul
- Matérialiser des outils pour qu'il connaisse le fonctionnement du rangement
- Faire des illustrations précises pour pouvoir ranger et trier correctement

L'enfant apprend à être à l'écoute

- Proposer des jeux collectifs et des activités manuelles
- Mettre en place ludique de règles de vie
- Être encouragé par les adultes pour participer, s'exprimer, les féliciter (pédagogie positive)

L'enfant apprend à gérer ses émotions

- Profiter des activités de relaxation (yoga, danse, etc...)
- Découvrir de nouveaux sports
- Créer des affiches ou des tableaux pour l'expression des émotions
- Utiliser de smiley de couleurs pour savoir ce qui peut être fait ou pas
- Créer des espaces d'expression où la parole de l'enfant est au centre.

Je suis acteur de mes loisirs

L'enfant, capable de choisir ses activités

- Associer les enfants au fonctionnement du service (création d'un conseil périscolaire)
- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre
- Faire les plannings d'activités en concertation avec les enfants
- Favoriser la rencontre et l'échange
- Développer les partenariats avec des entreprises et associations locales selon les projets
- Favoriser l'échange intergénérationnel
- Participation de projets communs avec les autres périscolaires et en lien avec les écoles : échanges de courriers, création d'un petit journal.

L'enfant apprend le vivre-ensemble

- Apprendre les règles de la communication et de l'échange
- Aborder les notions de droits et de devoirs dans le groupe
- Sensibiliser l'enfant à ses rôles de citoyen dans sa commune
- Elargir la notion d'entre-aide

L'enfant apprend le sens civique

- Insister sur les notions de politesse
- Insister sur les notions de respect
- Partager des moments d'échange et d'écoute lors des repas par exemple.

Je découvre le monde qui m'entoure

L'enfant apprend à respecter la nature

- Apprendre aux enfants de ne pas arracher les fleurs et les plantes
- Mener des actions pour préserver la nature
- Organiser des sorties avec ramassage de déchets
- Mise en place de jardinières
- Découvrir la faune et la flore locale

L'enfant est sensibilisé à l'écologie

- Amener à une prise de conscience pour mener des actions concrètes
- Sensibilisation au tri sélectif des déchets avec une mise en place de bac de tri
- Sensibilisation à la pollution, initiation aux bons comportements
- Mener des actions de sensibilisation à l'utilisation de l'eau
- Mettre en place des projets anti-gaspillage

L'enfant est attentif au bien-être animal

- Faire connaître les associations de protection animale aux enfants
- Leur montrer les bons gestes à avoir en présence d'animaux
- Faire des petits exposés sur les animaux et insectes qui nous entourent

L'enfant est attentif au bien-être personnel

- Fabriquer de produits d'entretien naturels et biodégradables
- Être sensibilisé à une alimentation équilibrée et locale
- Être sensibilisé à la santé avec un travail de recherche
- Mettre en place d'un cahier « petit écolo »

L'enfant découvre ce qui se passe autour de chez lui

- Découvrir des associations locales et des services de la collectivité
- Connaitre ce qui se passe dans la ville et le patrimoine

b) projets

Voir calendrier de projets ci-joint. Le calendrier présente les projets pour 2020/2021 mais ceux-ci seront reconduits pour être approfondis d'une année à l'autre.

14) Le plan mercredi

Depuis plusieurs années, les deux accueils de loisirs s'inscrivent dans le PEdT de la commune. Chaque projet pédagogique d'accueil met en œuvre les objectifs éducatifs et propose une organisation pédagogique adaptée au rythme et aux envies des enfants en cohérence avec le fonctionnement des autres accueils périscolaires et accueils de loisirs périscolaires.

Chaque équipe d'animation du mercredi est composée des animateurs permanents des accueils de loisirs périscolaires ainsi que des directeurs de ces accueils de loisirs permanents.

Pour les vacances, l'organisation est prévue en tout début d'année scolaire pour permettre aux équipes d'avoir une vue d'ensemble sur les projets, l'organisation et faire le lien entre les différentes périodes pour une réelle continuité éducative dans les journées de l'enfant.

L'accueil de loisirs périscolaire des mercredis suit cette continuité pédagogique des périscolaires les autres jours de la semaine. Il est important pour les enfants de garder une cohérence de fonctionnement. L'équipe pédagogique a à cœur de proposer des activités à la fois encadrées et libres car le mercredi doit être aussi un moment où l'enfant peut se relâcher et être libre de créer son accueil et d'adhérer ou non aux activités.

Outre les activités de loisirs proposées au choix des enfants, des projets d'animation sont mis en œuvre tous les mois en lien et pour toucher le plus grand nombre d'enfants.

Le mercredi, les enfants ont plus de temps et de liberté pour :

- Apprendre à trouver sa place dans le groupe
- Acquérir citoyenneté et autonomie

- Découvrir leur territoire
- Réinvestir des acquis de l'école
- S'exprimer, travailler sur l'estime de soi
- Construire des relations riches et diversifiées avec le monde adulte

La charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes auxquels les accueils de loisirs des mercredis répondent :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Ces différents objectifs sont développés dans les projets pédagogiques des sites

16) Evaluation

L'évaluation sera conduite par le groupe de pilotage de manière annuelle.

Par ailleurs, des bilans et des évaluations auront lieu tout au long de l'année ainsi que des entretiens individuels entre responsables du service, directeurs, animateurs. Des réunions d'équipes sont également tenues de manière régulière.

Enfin un rapport annuel sera rédigé permettant de mesurer l'ensemble des actions menées dans les différentes structures en lien étroit avec les objectifs du PEdT. Les critères d'évaluation seront les suivants. Chaque point sera analysé et développé.

| | 2020/2021 | 2021/2022 | 2022/2023 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Intégrer la petite enfance et la jeunesse au sein d'un projet éducatif élargi | | | |
| Permettre aux enfants porteurs de handicap d'avoir accès aux accueils et aux activités | | | |
| Identifier les projets et/ou actions qui peuvent être menés conjointement par les enseignants et les animateurs | | | |
| Développer des projets avec des associations du territoire | | | |
| Faire émerger des projets en lien avec les droits de l'enfant et l'environnement | | | |
| Définir les rôles et missions de chacun pour une meilleure complémentarité et une meilleure cohérence | | | |
| Garantir une offre d'accueil qualitative vis-à-vis des familles et des enfants | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Mettre l'enfant au cœur du projet | | | |
| Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs en lui laissant le choix et de faire des propositions d'activités | | | |
| Permettre à tous les enfants de profiter des richesses du territoire | | | |

17) Lexique

Animation : *donner le souffle de la vie*. C'est l'action qui permet de donner vie à un groupe, à une idée.

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. L'ATSEM accompagne tout au long de la journée les enfants de maternelle dans leurs activités. Elle apporte également une assistance technique et éducative à l'enseignant, mais aussi de plus en plus aux animateurs dans le cadre des activités périscolaires.

Education : *conduire hors de*. C'est aussi l'ensemble des influences qui s'exercent, volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement.

Elémentaire : Ensemble des élèves du CP au CM2.

Equipe éducative : L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombent la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Extrascolaire : Ensemble des temps d'accueil et d'activités organisés lorsqu'il n'y a pas d'école. NB : le mercredi est considéré comme un temps périscolaire

Maternel : Ensemble des élèves de la petite section maternelle, à la grande section.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé : Le P.A.I. est un document qui organise, en établissements collectifs (crèche, école, collège, lycée, accueil de loisirs...), la vie quotidienne des enfants atteints de troubles de la santé (pathologies chroniques, allergies, intolérances alimentaires).

Pédagogie : *Accompagner, guider l'enfant*. C'est une pratique, une méthode d'éducation, de transmission.

Périscolaire : Ensemble des temps d'accueil et d'activités organisés autour de la journée d'école. NB : le mercredi est considéré comme un temps périscolaire

Primaire : Ensemble des élèves de la petite section maternelle au CM2.

Projet éducatif : Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit le plus souvent d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action.

NB : pour les Accueils Collectifs Educatifs de Mineurs (dont les accueils de loisirs sans hébergement) un projet éducatif est à déposer par l'organisateur, déclarant de l'accueil. Le projet éducatif est commun à tous ses accueils, chaque accueil fait l'objet d'un projet pédagogique (rédigé par le directeur et l'équipe d'animation) pour la période pour laquelle il a été déclaré. Le projet éducatif et chaque projet pédagogique doivent être communiqués aux parents.

Projet Educatif Territorial : vise à développer une politique locale et globale sur un territoire, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes, à favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

La notion de PEdT repose sur l'analyse des enjeux et des logiques de territoire, la formulation d'objectifs partagés et l'utilisation d'une méthodologie appropriée. Il s'agit d'analyser ce qui existe et de créer ce qui semble pertinent dans une visée éducative.

L'enjeu du PEdT est de garantir la cohérence et la complémentarité des politiques éducatives sur l'ensemble du territoire.

Projet pédagogique : Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du

sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire : Les U.L.I.S. ont pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Annexes

A/ Les projets d'école

a. Projet d'école Ecole élémentaire de la Monnaie

Priorités académiques :

- Axe 1 : des parcours de réussite : l'excellence pour tous,
- Axe 2 : un environnement serein pour renforcer la confiance,
- Axe 3 : une école républicaine inclusive et innovante.

1. Accentuer et structurer davantage le travail en langage oral (Axes 1, 2 et 3)

Indicateurs : pauvreté des structures langagières et du lexique, ton et lexique utilisé vis-à-vis d'autrui (enfant et adulte)

Compétences :

- Dans différentes situations de communication, produire des énoncés clairs en tenant compte des interlocuteurs
- Adapter son discours en fonction de son interlocuteur

Descriptif de l'action et modalité du travail en équipe : progression commune des rituels et cahier de langage allemand (bilingues) ou d'allemand pendant 3 ans (monolingues), utiliser des outils d'évaluations à l'oral, partager des ressources communes (classeur pour classes monolingues en salle des maîtres).

Evaluations qualitatives / quantitatives de l'action : par période, au quotidien.

2. Améliorer le climat scolaire (Axes 2 et 3)

Indicateurs : constat qualitatif de la relation entre enfants dans les cours, nombre d'accidents et de soins chaque année

Compétences :

- Etablir, connaître et respecter les règles de vie de l'école
- Etablir, connaître et respecter les règles de vie de la classe

Descriptif de l'action et modalité du travail en équipe :

- Ecole : projet « Re-crétations » : en 2019/20, réappropriation et aménagement des cours et du préau à partir des suggestions des élèves, pilotage artistique par un intervenant et pilotage pédagogique par l'équipe enseignante, récolte des idées (enfants et adultes), décision selon contraintes (sécurité, finances, matériel), harmonisation et répartition du travail dans l'équipe, réalisation concrète, vivre le résultat et l'évaluer, réajuster chaque année selon l'évaluation + mise en place et utilisation d'un permis (à points ?) si besoin (ou trace écrite d'incidents – rencontre avec les parents...)
- Classe : chaque classe établit 5 règles puis mise en commun par niveau puis synthèse dans les classes à partir des règles communes dans chacun des 3 niveaux

Evaluations qualitatives / quantitatives de l'action :

- Connaître : évaluation semestrielle à partir d'images, étiquettes, lectures, rédaction de phrases (selon les compétences de chacun)
- Respecter : au quotidien

3. Veiller sur les élèves a besoins éducatifs particuliers (Axes 1, 2 et 3)

Préalable : les identifier (MDPH, allophones, AGV, retard ou avance scolaire...)

Indicateurs : difficulté à travailler en groupe et/ou individuellement, à communiquer (verbal ou non verbal), à se positionner comme élève, à entrer en relation avec l'autre

Compétences :

- Entrer dans les apprentissages (en autonomie ou non) en utilisant les outils adéquats
- Entrer en relation avec les autres en respectant les codes de communication

Descriptif de l'action et modalité du travail en équipe :

- Accompagner l'élève dans l'utilisation de « fiche-guide », de plan de travail, de guide de consignes, travail avec des pairs, tutorat, mise en place de planning
- Accompagnement physique de l'élève vers autrui, utilisation d'images, pictogrammes, scénarii sociaux, objets médiateurs, jeux dans la cour, inclusion.

Evaluations qualitatives / quantitatives de l'action : au quotidien.

b. Projet d'école école élémentaire des Tilleuls

Le projet d'école s'intitule : « Le langage au service de la communication, de la citoyenneté et du savoir-vivre »

L'objectif général est de développer la compréhension de la langue. 3 objectifs ont été définis :

- 1- Développer le langage oral
- 2- Apprendre à vivre ensemble
- 3- Sensibiliser les élèves-citoyen au développement durable.

Pour chacun des objectifs, des actions seront mises en place :

1. Développer le langage oral :

Indicateurs retenus : S'exprimer à l'oral dans un vocabulaire précis et utiliser les connecteurs de façon appropriée.

Action 1 - ORGANISER SON PROPOS : rapporter, rendre compte, raconter

Action 2 - DECRIRE son propos grâce à l'aide d'organisateur du discours.

Action 3 – ARGUMENTER

Commun aux 3 actions :

- UTILISER LE VOCABULAIRE MEMORISE : disposer d'un lexique de plus en plus varié et structuré, mobilisable en situation d'expression orale.

2. Apprendre à vivre ensemble :

Indicateurs retenus : Elèves impliqués dans des conflits, suivis individuels et comportements, privilégier la coéducation avec les familles et adopter un comportement éthique et responsable

Action 1 – AMELIORER LA QUALITE DES RELATIONS ENTRE ELEVES

- Savoir différer la résolution des conflits
- Savoir verbaliser son problème
- Savoir prendre en compte le point de vue de l'autre

-Savoir se placer dans le rôle de médiateur

Action 2 – DEVELOPPER ET INTEGRER LES VALEURS DE LA CITOYENNETE

-Savoir accueillir et partager les différences, les élèves en situation de handicap ou à besoin spécifique

-Savoir partager les valeurs de l'Olympisme

-Savoir prendre soin de sa santé et de celle des autres

-Savoir respecter les règles pour être en sécurité

Action 3 – CONSTRUIRE UNE CULTURE CIVIQUE

-Soutenir des associations par le biais de démarches solidaires (course aux étoiles et recueil de dons pour l'association ELA, téléthon...)

-Connaître le fonctionnement de la République Française

-Mettre en place des repères (textes, personnages) qui illustrent les principes de notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité

-Apprendre à trouver des indices pour vérifier ses informations dans la presse et sur internet

3. Sensibiliser les élèves-citoyen au développement durable :

Indicateurs retenus : Adopter un comportement éthique et responsable et parcours citoyen

Action 1 : GOÛTER

-Comprendre la notion d'équilibre alimentaire pour modifier ses habitudes alimentaires et de consommation

-Lire, comprendre et respecter une charte émanant de l'école

Action 2 : INSCRIPTION DE L'ECOLE DANS UN LABEL E3D (ou ECOECOLE)

-Connaitre les acteurs locaux au service de l'environnement (SDEA, mairie, SELECTOM, COM-COM...)

-Adopter un comportement éco responsable au sein de son école (gestion de la lumière et de l'eau, tri des déchets, ...)

- Adopter une attitude éco-citoyenne dans les déplacements : aménagement du garage vélos (voir aménagement de la Ville)

Quinzaine du défi : A l'école j'y vais à vélo du 14 au 27 septembre 2020

Action 3 : ORGANISATION DE SEMAINES A THEME

- Se sensibiliser à une alimentation équilibrée et rechercher l'origine des aliments :

Semaine du goût avec une attention particulière autour de l'équilibre alimentaire au 1er trimestre

- Participation à une semaine sur les sciences et le développement durable : Semaine sciences et techno

- Repérer les gestes et les habitudes favorables à un respect du corps et de l'environnement.

- Participation à la Quinzaine du défi : A l'école j'y vais à vélo du 14 au 27 septembre 2020

- Participation à la semaine nationale de sensibilisation aux leucodystrophies du 12 au 17 octobre 2020.

- Partenariat avec la Maison de la Nature: découverte du milieu, pratique de la bicyclette et modification des habitudes de mobilité.

c. Projet d'école école maternelle de la Bruche

Objectif 1 Enrichir le lexique

Caractérisation des métiers, de leurs outils (noms), de leurs gestes (verbes) illustrés avec des interventions de professionnels (ou des vidéos en période de confinement).

Avec l'introduction des métiers de cour pour permettre aux élèves d'expérimenter les règles du Vivre ensemble, le lexique spécifique des métiers ciblés (Pompier, Gendarme, Gardien de la nature et Animateur) sera un outil pour mieux comprendre et s'appropriier ces règles de vie et de coopération.

Objectif 2 Acquérir une posture d'élève et les premiers principes du Vivre ensemble : expérimenter les règles et les comportements de la vie en société.

S'approprier les règles de vie dans la cour en expérimentant les métiers de cour : animateur, pompier, policier et gardien de la nature.

Calendrier indicatif :

- Pompier : novembre 2020
- Gardien de la nature : décembre 2020
- Animateur : février 2021
- Gendarme : mars 2021

Missions / Objectifs : par exemple, le pompier : accompagne l'enfant qui doit être soigné après qu'il a été vu par l'enseignant. Le gardien de la nature, lui, ramasse les déchets de la cour avec une pince spéciale, arrose le jardin quand c'est nécessaire, veille au respect de la vie des petites bêtes.

Mise en œuvre :

- Découverte des métiers réels par la visite de professionnels. *Mis en suspend cause COVID.*
- Effectifs et périodicité : un élève de chaque classe de GS (2 au total) pour chaque semaine.
- Matériel : élèves responsables portent un dossard et un badge, s'inscrivent au bureau sur l'affichage destiné à la cour (écriture du prénom).
- Valorisation de la mission menée par tampon apposé sur la fiche de suivi individuelle (jointe au livret des apprentissages en fin d'année)

Objectif 3 : Rassembler les acteurs de l'école autour du jardin : équipe pédagogique, familles et élèves.

Favoriser la réussite des élèves en impliquant davantage les familles notamment autour d'ateliers s'appuyant sur le jardin de l'école.

Participation des parents volontaires aux projets ponctuels :

- Cuisine des fruits et légumes (lors de la Semaine du goût, les familles fournissent des fruits et légumes, certains participent à la préparation et à l'encadrement des activités en classe, dégustations), biscuits de Noël, galettes ... Implication dans l'activité reliée au jardin avec l'appui sur le lexique, activité de tri, réalisation d'une recette.
- Projet : Apport volontaire des familles d'éléments compostables à déposer à l'entrée de chaque classe dans un seau prévu à cet effet suite à une séquence spécifique sur le tri des déchets et sur la vie du sol.
- Projet : Partage de graines, plans, pots, étiquettes et petit matériel de jardin au printemps.

d. Projet d'école école maternelle du Centre

Le nouveau projet d'école s'intitule « il faut cultiver son jardin, pour se cultiver soi-même ». L'éducation à l'éco-citoyenneté et le renforcement de la relation école/parents étant des priorités nationales, il nous semblait opportun de fonder notre nouveau projet d'école autour de la construction et l'utilisation d'un jardin pédagogique à l'école.

Les enfants seront les acteurs de ce jardin pédagogique dans lequel nous espérons voir pousser différentes cultures de fleurs, de fruits ou de légumes mais nous ferons également appel aux familles pour nous aider ponctuellement.

De plus, nous souhaitons voir diminuer drastiquement la quantité de nos déchets quotidiens et la mise en place de bacs à compost permettra sans doute d'y remédier. En fonction de nos besoins, nous pourrions proposer aux familles de venir déposer leurs déchets compostable à l'école, voire de récupérer du compost pour leur usage personnel puisqu'il ressort d'un sondage fait au sein de l'école, qu'une large majorité de familles n'en ont pas.

Enfin, nous constatons que les goûters sous forme de fruit et de légumes est suivi par la quasi-totalité des familles, les déchets de ces goûters sont en grande partie compostables.

1. Enrichir le lexique des élèves par un enseignement régulier et explicite du vocabulaire

Mise en place d'un lexique de classe sur le thème des fruits et des légumes en fonction des saisons. Ce lexique sera élaboré en classe et distribué aux familles.

2. Education à la citoyenneté et à l'environnement

- mise en place d'un goûter à base de fruits et de légumes. Installation d'un compost dans les classes.
- tri des déchets
- plantation de fleurs en bacs (ex : œillets d'Inde)
- élevage d'escargots en classe

3. Renforcer la relation école/parents

- fête de l'école avec danses et chants en relation avec le jardin et la nature
- mise par écrit et distribution dans les familles de lexique concernant les saisons, le goûter (année 1), le potager (année 2) et les petites bêtes du jardin (année 3)

Lors de l'année scolaire 2019/2020, les familles ont été sollicitées pour répondre à un sondage qui tenait en deux questions :

- avez-vous accès à un potager ?
- avez-vous accès à un compost ?

Il en ressort qu'environ la moitié des familles ont accès à un potager, alors que seulement 35% d'entre elles disposent d'un compost.

L'équipe enseignante sollicitera une maman d'élèves, également animatrice nature, pour intervenir dans les classes en sensibilisant les enfants à la biodiversité et pour la plantation d'arbres fruitiers.

e. Le projet d'école école maternelle des Prés

Le projet d'école a été élaboré pour 3 ans de 2019 à 2022.

Ses 3 axes sont les suivants :

- développer les capacités d'expression orale et la compréhension de la langue
- sensibiliser à la nature et à l'environnement
- favoriser la réussite de tous par l'acquisition de comportements responsables et eco-citoyens

Voici les actions prévues :

- travailler autour du tri, du recyclage, de l'économie d'énergie, des 4 éléments
- se protéger : connaître et prendre soin de son corps avec la prévention des accidents domestiques, apprendre à porter secours
- reconnaître et respecter la vie animale
- faire des plantations, observer la vie végétales.

Des sorties sont prévues au Musée Oberlin, à la maison de la Nature, à la ferme pédagogique de Rhinau. En arts plastiques, les enfants feront du Land Art.

Durant toute l'année scolaire a lieu un décloisonnement avec un atelier musical et un atelier de phonologie.